

Congrès ABF 2009

Atelier sur le thème "Construire une bibliothèque accessible: l'impact de la loi du 11 février 2005"

Avec des intervenants de la Direction du livre et de la lecture, Camille Degez et Marc Germain et des professionnels de la lecture publique, Cyrille Clavel et Christine Péclard

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux établissements recevant du public une mise en accessibilité au plus tard le 12 février 2015 pour les bibliothèques publiques, le 1er janvier 2011 pour les bibliothèques universitaires.

Par ailleurs, les projets de bibliothèques relevant d'un permis de construire depuis le 1er janvier 2007 doivent être en conformité avec les dispositions de cette loi. Cet atelier a permis de présenter aux bibliothécaires l'impact des dispositions de cette loi sur les bibliothèques.